

Denis de Rougemont, penseur original de la Fédération européenne

► *François Saint-Ouen*

«Je me suis souvent étonné de ce qu’une époque si riche en imagination de structures physiques et chimiques, électroniques ou biologiques, soit tellement pauvre en inventions de formes de vie politique, et même si craintive et narquoise devant tout projet neuf dans ce domaine». Ainsi s’exprimait Denis de Rougemont dans son dernier grand ouvrage, *L’avenir est notre affaire*¹. Et dans l’un de ses tout premiers livres, plus de quarante ans avant, il affirmait sans ambages : «Je fais de la politique pour qu’on n’en fasse plus»². Il appellera cela «l’engagement». En première approximation, nous pourrions essayer de définir Denis de Rougemont comme un écrivain qui, dédaignant l’art pour l’art, s’attachera toujours à parler à ses contemporains, à leur révéler le monde dans lequel ils vivent et, avec ses moyens d’intellectuels, à essayer de le changer. Comme l’a bien montré Bruno Ackermann, il écrira ainsi des journaux non pas intimes, introspectifs, mais «non intimes», tournés vers son époque, dans une perpétuelle «tension entre le moi et le monde»³.

Ainsi Denis de Rougemont fera toujours œuvre politique (n’en déplaise à ceux qui n’ont vu dans *L’amour et l’occident* qu’un exercice

1. Denis de Rougemont, *L’avenir est notre affaire* Paris, Stock, 1977, p. 248. Dans les notes qui suivent, lorsque l’auteur n’est pas mentionné, il s’agit de Denis de Rougemont.

2. *Politique de la personne*, Paris, Je Sers, 1934, p. 8.

3. Bruno Ackermann, *Denis de Rougemont, une biographie intellectuelle*, Genève, Labor et Fides, 1996, p. 39. L’analyse de ces «journaux non intimes» occupe toute la quatrième partie de cette thèse monumentale (pp. 869-1112).

littéraire), mais à sa manière, loin des partis politiques, des enjeux politiques, des polémiques de type gauche/droite, des luttes traditionnelles pour l'exercice du pouvoir au sein des États... Au contraire, il récusera toutes les catégories et instances politiques héritées du XIX^e siècle et qui, aujourd'hui encore, paraissent aller de soi⁴ alors que le monde a tant changé et change encore si vite ! Cet effort de rénovation de la pensée politique – et même de l'action politique – a trouvé dans l'Europe son objet privilégié.

Certes, ce décalage permanent par rapport aux catégories d'analyse perçues comme les mieux ancrées et les moins discutables, par rapport aussi à l'Europe telle qu'elle a essayé de se construire depuis le plan Schuman, n'est pas allé sans malentendus, des malentendus attisés par la verve de l'auteur (sur l'État-nation en particulier) qui ont suscité parfois, derrière une admiration de façade, silences polis et incompréhensions. Il n'empêche, le regard que porte Denis de Rougemont sur la Fédération européenne demeure à maints égards original comparé aux idées que ce thème brasse en général. C'est ce que nous essaierons en tout cas de montrer, en essayant de bien faire sentir le potentiel de réflexion qu'il ouvre sur les contours de l'Europe et sur l'avenir de l'Union européenne en ces temps de crise et de globalisation.

« Région », « État », « État-nation » : clarifier les concepts

« Les modes, l'usage, l'usure des mots, aggravés par la presse et par la politique, ont peu à peu fait passer pour communes des significations qui à *vrai dire*, et *dans le fait*, ruinent les bases de la communauté. On convient de s'entendre sur des malentendus », dénonçait Denis de Rougemont dans un essai sur *l'Art poétique* de Claudel⁵. Il a aussi à maintes reprises stigmatisé, dans le monde contemporain, la « substitution progressive du cliché au jugement personnel »⁶. On peut donc à

4. Il est bien sûr à rapprocher de Jacques Ellul, qui écrivait par exemple : « cette quête de l'homme démocratique implique la mise en question de nos lieux communs, des évidences admises sans discussions ». *L'illusion politique*, Paris, Robert Laffont, 1965, p. 233.

5. *Les personnes du drame*, Paris, Gallimard, 1947, pp. 201-202.

6. *L'avenir est notre affaire*, *op. cit.*, p. 42.

bon droit lire son œuvre en partie comme un combat contre l'usure des mots et le triomphe du cliché, tout en reconnaissant qu'il est loin d'y avoir toujours remporté la mise. En effet, la doxa des significations apprises et couramment admises continue largement de s'appliquer et de dominer l'appréhension que nous avons du champ politique, et singulièrement des questions européennes qui en relèvent directement.

Ces clarifications nécessaires portent en premier lieu sur les concepts de Région, d'État et d'État-nation. C'est pourquoi nous croyons bon d'y procéder, avant toute présentation des thèses de Denis de Rougemont sur le fédéralisme appliqué à la construction européenne.

Les régions dont parle Denis de Rougemont comme « unités opérationnelles »⁷ du fédéralisme européen, il les conçoit comme un « pouvoir nouveau ». Ce ne sont donc pas les régions existant dans nos États, les régions administratives dotées de plus ou moins de compétences, comme le veut la définition du Conseil de l'Europe et son Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux, ou de l'Union Européenne et son Comité des Régions. Ainsi l'Europe des Régions n'est pas la carte en couleur des régions existantes en lieu et place de celle des États. Ce n'est pas non plus la carte des quelques régions à vocation sécessionniste, généralement des « Nations sans État » qui revendiquent pour elles-mêmes le statut d'État à part entière. La région selon Denis de Rougemont ne doit en effet surtout pas se constituer en « mini État-nation », ou « État-nation réduit »⁸. La région doit être au contraire une alternative à cette forme politique qu'est l'État-nation, qui selon lui représente l'antithèse du fédéralisme et le principal obstacle à l'union des Européens.

Plus qu'un territoire encadré par des limites (souvent dessinées par les hasards de l'histoire et les bureaux des capitales nationales), la région est à la fois une *réalité fonctionnelle* à géométrie variable qui s'exerce sur une *pluralité de territoires*, et l'expression d'une communauté de citoyens formant un *espace de participation civique* fondamental. Dans son aspect fonctionnel, la région est un champ de forces qui rayonnent à partir d'un pôle, d'une métropole, d'une grande ville ou d'un complexe de

7. « Fécondité des études régionales », *Le cheminement des esprits*, Genève, *Bulletin du Centre Européen de la Culture*, XIII, 1-2, été 1970, p. 184.

8. La référence principale en la matière est son article au titre très explicite : « La région n'est pas un mini État-nation », Genève, *Bulletin du Centre Européen de la Culture*, XII, 5-6, hiver 1969-70, pp. 31-40. Voir aussi *L'avenir est notre affaire*, op. cit., p. 311.

villes moyennes⁹. Ce champ de forces ignore les découpages administratifs hérités du passé, de même que les frontières des États, comme en témoignent les expériences régionales dites « transfrontalières » dont Rougemont se fera l'un des plus fervents défenseurs. Suivant les domaines concernés – transports, éducation, environnement, aménagement, développement économique, bassin d'emploi – ces forces agissent sur des territoires mouvants et de superficies variables. Telle est la notion de région fonctionnelle dont Rougemont prendra conscience lors d'un colloque de juillet 1962 consacré au projet de « métropole régionale » Aix-Marseille-Étang de Berre, et dont il empruntera certains concepts aux géographes et économistes¹⁰. Pour autant, « à proprement parler, pas de région économique. Il n'y a que des aspects économiques de la vie d'une région »¹¹. Car, au-delà des aspects fonctionnels, il y a l'aspect civique qui caractérise la région.

Dès ses premiers écrits, l'auteur n'a eu de cesse de combattre ce « mal du siècle » qu'il nomme « la dépersonnalisation » dans *La part du diable*¹² : « pour qu'il n'y ait plus de responsable, il suffit qu'il y ait une masse ». Or, « si la personne se perd dans le monde moderne, c'est que les cadres sont devenus trop grands ». De cette inquiétude, qui résonne comme en écho à certaines tendances de la globalisation d'aujourd'hui, voire à certaines interrogations sur la nature de l'intégration européenne, il en tire les conséquences suivantes, exprimées presque dans un cri : « Allez chercher maintenant les responsables ! Vous ne trouverez plus que des comités, des partis, des trusts en faillite, des théories, des *ismes*, des initiales, une opinion qui ne sait jamais rien, des gouvernants qui ont trop peur d'elle pour l'informer – une fuite universelle dans l'anonyme »¹³. Toute son œuvre sera une lutte contre cette fuite universelle vers l'anonyme et s'efforcera de restaurer des communautés vivantes, nécessairement de petite dimension. Dans *L'avenir est notre*

9. *Lettre ouverte aux Européens*, Paris, Albin Michel, 1970, p. 161.

10. Voir « Pour une métropole régionale Aix-Marseille-Étang de Berre », Genève, *Bulletin du Centre Européen de la Culture*, X, 1-2, juillet 1963. Cette édition fait apparaître pour la première fois à notre connaissance le terme d'« Europe des régions » (p. 22). Rougemont citera aussi certains des premiers travaux de la Communauté économique européenne sur la politique régionale, notamment un colloque ayant eu lieu à Bruxelles en décembre 1961.

11. *L'avenir est notre affaire*, op. cit., p. 298.

12. *La part du diable*, New York, Brentano's, 2^e éd., 1944, pp. 129 et sv.

13. *Ibid.*, p. 133.

affaire, il sommait ainsi de « refuser toute innovation qui entraînerait ou favoriserait par sa nature des entreprises de taille monstrueuse, et des concentrations toujours croissantes de pouvoir, aux dépens de l'autonomie des communautés locales et régionales et de la participation des citoyens à leur gestion »¹⁴. Sur le plan politique, il a longtemps vu dans la commune l'échelon traditionnel le plus propice à l'expression du civisme (car « là, le voisin peut parler au voisin »¹⁵). Mais à partir des années 1960, il constata que ce modèle communal était en crise, déchiré entre l'émergence de mégalopoles de plus en plus ingouvernables, génératrices de vide social, et l'impuissance de communes rurales n'ayant plus les moyens de répondre aux enjeux démultipliés du monde moderne. C'est alors qu'il vit dans la région, conçue comme une petite fédération de communes, le nouveau module de base du civisme contemporain. Il définit ainsi la région comme une « grappe de communes » (ou syndicat de communes) et en fit l'instrument privilégié de la reconquête d'une citoyenneté active dans l'Europe d'aujourd'hui.

Deuxième principale source de malentendus autour de l'œuvre de Denis de Rougemont, ce qu'il dit de l'État et de l'État-nation. Si l'incompréhension de ce qu'il entendait par « région » a pu ouvrir de fausses interprétations de son idée d'« Europe des régions » et séduire des gens qui n'avaient rien à y faire (les micro-nationalistes en particulier), ses attaques répétées, inlassables et presque obsessionnelles contre l'État-nation ont pu faire penser qu'il voulait construire l'Europe en détruisant les États, ce qui n'a évidemment pas contribué à populariser ses thèses auprès de certains milieux (politiques en particulier), et même auprès de certaines franges des militants fédéralistes européens. Ce que dit là-dessus Nicolas Stenger nous paraît tout à fait juste¹⁶ : non content d'être difficilement classable politiquement, d'être parfois considéré comme un penseur français alors qu'il était suisse, Denis de Rougemont a sûrement détourné de son œuvre, par ses critiques de l'État-nation et singulièrement du modèle français de l'État-nation¹⁷, la plupart de ceux qui y

14. *L'avenir est notre affaire*, op. cit., p. 180.

15. *La part du diable*, op. cit., p. 187.

16. Nicolas Stenger, *Les intellectuels et l'identité européenne en débat: le parcours et l'œuvre de Denis de Rougemont*, Thèse de doctorat, Université de Paris VIII et Université de Genève, 2010, p. 311.

17. Il a souvent tendance à universaliser ce modèle français à tous les États-nations existants, ce qui peut apparaître comme un point faible.

voyaient un phénomène central de l'histoire du continent, voire un facteur de sécurité, de justice et de progrès. Ajouté à tout cela, ses positions de penseur chrétien et son refus du marxisme-léninisme qui ont pu le faire passer, dans le contexte des débats intellectuels de l'après-guerre et des années 1950 et 60, pour un réactionnaire qu'il convenait de rejeter sans avoir nécessairement à le lire.

Qu'en est-il, en fait, sur le versant de l'État ? La clarification qui s'impose est que l'État-nation dans la pensée de Denis de Rougemont ne vise pas l'État en tant que tel, mais la mainmise de l'État sur la Nation, et que son rejet de l'État-nation ne porte pas rejet de l'État, même s'il faut bien reconnaître qu'il traite souvent l'État avec peu de considération (sa pensée n'est guère étatiste, ce qui se retrouve dans sa conception du fédéralisme¹⁸). « Que je mette en exergue cette distinction fondamentale : je définis la *Nation* comme un type de communauté humaine, un idéal ; tandis que je définis l'*État* comme un appareil institutionnel, un mécanisme ». Or, « pour un homme du xx^e siècle, Nation signifie unité étatique, administrative, territoriale, linguistique, culturelle, raciale, parfois religieuse, gouvernée par un État souverain, tout-puissant et qui s'affirme indépendant »¹⁹. Voilà l'État-nation, phénomène historique né selon lui avec la Révolution française et perfectionné par Napoléon. « Qu'est-ce, en somme, qu'instituer un État-nation ? C'est soumettre toute une Nation aux pouvoirs absolus de l'État »²⁰. Sous la plume de Denis de Rougemont, cet alliage de ces deux réalités d'ordre très différent que sont l'État et la Nation forme, dans l'ère moderne, une utopie presque monstrueuse en ce qu'elle tend à tout réduire à l'unité : « c'est vouloir faire coïncider sur un même territoire, défini par le sort des guerres et aussitôt baptisé *sol sacré de la patrie*, des réalités absolument hétérogènes qui n'ont aucune raison d'avoir les mêmes frontières, comme la langue et l'économie, l'état civil et l'exploitation du sous-sol [...]. C'est livrer, sans recours, toute existence humaine aux seules décisions de bureaux installés dans une seule capitale, et interdire

18. Voir sur ce point précis Giangiacomo Vale, « La dialettica federalista in Denis de Rougemont », *Ripensare il federalismo* (a cura di Silvio Berardi e Giangiacomo Vale), Roma, Ediculusano, 2013, pp. 107-130.

19. *Inédits*, Neuchâtel, La Baconnière, 1988, pp. 75-76.

20. *Ibid.*, p. 69.

toute allégeance des citoyens à des entités plus petites (comme les régions) ou plus vastes (comme une fédération continentale) »²¹.

L'État-nation procède donc d'une logique opposée à celle du fédéralisme, qui, lui, est basé sur les diversités et non sur la réduction à l'unité. Rougemont ne pense donc pas que l'Europe pourra durablement s'unir sur la base des États-nations, sauf à imaginer qu'un « cercle carré » ou qu'une « amicale des misanthropes » fût possible²². On imagine donc à peu près les réactions qui auraient été les siennes face au concept de « Fédération d'États-nations », lancé en 1994 par Jacques Delors, étudié par Gaëtane Ricard Nihoul²³ avant d'être repris (sans suite jusqu'à présent) en septembre 2012 par le Président Barroso dans son discours sur l'état de l'Union devant le Parlement européen ! Tout au contraire, pour Denis de Rougemont, « faire l'Europe suppose donc défaire l'État-nation au profit des régions d'une part, de leur fédération d'autre part »²⁴. Il prédit du reste que les années à venir en verront le « crépuscule »²⁵. On peut ainsi comprendre que ses positions très tranchées sur l'État-nation aient pu froisser certaines sensibilités ! Mais il convient aussi d'éviter les malentendus en précisant qu'il ne rejette pas pour autant l'État en tant que tel.

« Il ne faut pas détruire l'État, mais le rendre utile. Il faut distribuer et répartir l'État aux différents niveaux de décision où il se révèle capable de servir les entités vivantes de l'existence civique, et où il peut être contrôlé par l'usager », écrit-il dans la *Lettre ouverte aux Européens*²⁶. Ou encore : « Il n'est pas non plus question de détruire l'État, c'est absolument impossible, malgré tout ce qu'ont pu écrire là-dessus Marx et Proudhon » – et il ajoute même : « Il y a *de l'État* au niveau du couple, de celui des deux, dans un ménage, qui tient les comptes et qui décide certaines choses concrètes de la vie. En général c'est l'homme, dans beaucoup de ménages c'est la femme, dans d'autres comme le mien, c'est une collaboration fédéraliste. Il faut de l'État au niveau du couple,

21. *Ibid.*

22. Voir, par exemple, *L'avenir est notre affaire*, op. cit., p. 286.

23. Gaëtane Ricard Nihoul, *Pour une Fédération européenne d'États-nations : la vision de Jacques Delors revisitée*, Bruxelles, Larcier, 2012.

24. *Lettre ouverte aux Européens*, op. cit., p. 24.

25. « Nous entrons dans le crépuscule de l'ère des États-nations », *ibid.*, p. 169.

26. *Ibid.*, p. 189.

il en faut aussi dans l'entreprise, il en faut au niveau de la commune, des régions, je saute les États-nations, et puis au niveau de la Fédération, et bien entendu à celui du Monde »²⁷. Denis de Rougemont accepte donc un État réparti et désacralisé, un État dont l'unique justification sera la fonction pratique qu'il exerce au service d'une communauté de citoyens, en dehors de toute mystique nationale. L'État, selon lui, doit ainsi se limiter à la gestion et à l'administration, car le Souverain est le peuple, non l'État (« l'État souverain » représentant précisément la formule de l'État-nation qu'il vilipende). Il doit demeurer l'instrument des citoyens et leur rester étroitement subordonné (alors que c'est le contraire dans l'État-nation)²⁸.

Cette adhésion à l'État reste toutefois limitée et sans enthousiasme... Rougemont mettra toujours peu d'État dans ses visions politiques. On en a une explication lorsqu'il donne son étymologie du mot : « Le terme même d'*État* indique très bien ses origines agricoles : *status*, *State*, *Staat*, État, c'est stabilité et statisme, *establishment*, fermes assises, délimitation par des cadres invariables, et c'est aussi un symbole de durée. La région, au contraire, se définit par des dynamismes combinés, par leurs résultantes variables, par la densité des échanges et des transports, toutes choses mobiles et plus ou moins indépendantes du sol »²⁹. S'il récuse l'État-nation, il ne rejette donc pas l'État, mais, en quête de nouvelles manières d'imaginer la politique, il préfère sûrement le dynamisme et le mouvement des régions et des réseaux aux institutions classiques qu'il appelle souvent « les bureaux ». Par ailleurs, le centre de sa réflexion politique est clairement la communauté civique, et non l'État. Il se situe ainsi sur un versant assez nettement libertaire de la pensée politique, très méfiant envers toute forme d'étatisme (ce qui explique là encore son rejet de l'État-nation, cette « nation étatisée » écrivait-il).

On le voit, comme écrivain, Denis de Rougemont a fait de la politique (« pour qu'on n'en fasse plus ») avec ses moyens d'écrivain : non pas en adhérant à un parti ou en se présentant à des élections, mais en remontant au sens originel de certains mots ou en proposant des sens nouveaux, en forgeant des concepts – bref, en prenant souvent un risque

27. « Les régions transfrontalières de l'Europe », Genève, *Bulletin du Centre Européen de la Culture*, XV, 1-2, printemps-été 1975, p. 61.

28. Voir « Du bon usage de l'État », *L'avenir est notre affaire*, op. cit., pp. 230-232.

29. *Lettre ouverte aux Européens*, op. cit., p. 172.

littéraire, quitte à ne pas toujours être compris malgré ses efforts de persuasion. Cette dimension d'écrivain essayiste est à notre avis la manière dont doit être abordée son œuvre en premier lieu.

Une approche culturelle et civique de la Fédération

Il est peu de fédéralistes européens qui aient autant basé leurs réflexions sur la culture, ni consacré autant d'efforts à promouvoir une éducation véritablement européenne. Il faut aussi savoir qu'à l'époque, les Communautés européennes naissantes, mues par l'approche de Jean Monnet de mise en commun d'intérêts matériels (charbon-acier, Marché commun), se désintéressaient très largement de ces questions que Rougemont a toujours considérées comme vitales³⁰. Pour qui le lit, même de manière superficielle, il est extrêmement clair que les réalités spirituelles priment sur les réalisations matérielles et les conditionnent plus que largement (même s'il a constamment répété que l'esprit n'est rien sans son incarnation, d'où son respect du réel et son attirance pour le concret).

Pour lui, l'Europe c'est d'abord une culture commune, une culture commune qui sert de toile de fond aux diversités nationales. L'Europe ne correspond donc pas à un espace géographique prédéfini par des frontières de type géographique ou géopolitique, pas plus qu'elle ne saurait être identifiée – comme on le fait souvent – à des institutions, des procédures ou des « solidarités de fait », même si ces éléments ont bien sûr leur importance. Il paraît, de ce point de vue, plus qu'intéressant de rapprocher la définition qu'il donne des régions comme « pôles de forces et facteurs d'échanges »³¹ de ce qu'implique une définition de l'Europe en termes de culture. L'Europe représente en effet selon lui

30. Le 16 avril 1985, Hélène Ahrweiler, Recteur de l'Académie de Paris, crut bon de dire, durant son discours d'ouverture des premiers États Généraux des Étudiants de l'Europe: « Si c'était à refaire, je commencerais par la culture, pourrait s'écrier Jean Monnet! ». Les médias ont ensuite omis la dernière partie, et la citation fut attribuée à Jean Monnet (décédé en 1979) qui n'a jamais rien dit de tel ni envisagé de faire l'Europe par la culture. Devant l'ampleur du malentendu, Hélène Ahrweiler a fait elle-même une mise au point sur l'origine de cette phrase dans les colonnes du journal *Le Monde*, le 21 juin 1998.

31. *Lettre ouverte aux Européens, op. cit.*, p. 194.

une *énergie* rendue possible par la culture beaucoup plus que par la grandeur du territoire ou la taille de la population. Ainsi, pour illustrer son propos, détourne-t-il plaisamment la célèbre formule d'Einstein $E = mc^2$ (E étant l'Europe ou plutôt l'énergie que dégage l'Europe, qui est le produit d'une masse m relativement faible en superficie, population et matières premières, multipliée par une culture c intensive, ce pourquoi le c figure au carré : c^2)³². Son idée sous-jacente est que, à l'échelle du monde, « l'Europe, c'est très peu de chose plus une culture », une de ses formules souvent répétée et qui garde toute sa saveur rapportée aux enjeux actuels de la globalisation. Il ira même jusqu'à voir essentiellement dans l'Europe une « invention culturelle »³³.

Ceci ouvre la voie à sa thèse principale sur le sujet, qui a suscité les mêmes controverses et les mêmes fins de non-recevoir (largement du reste de la part des mêmes personnes) que ses critiques envers l'État-nation : la culture européenne forme une unité – qu'il qualifie certes de « non unitaire », mais unité tout de même –, commun dénominateur des cultures nationales ou régionales qui la composent. Évidemment, ceux qui ne voient que les différences entre les peuples, et qui parfois doutent même que l'Europe existe en tant qu'entité culturelle – c'est-à-dire au-delà des arrangements institutionnels négociés le plus souvent entre les États, et en dehors des flux économiques qui de toute façon deviennent de plus en plus mondiaux (et locaux) –, ne peuvent que très difficilement concevoir qu'elle soit cette unité de culture (champ de forces non réductibles à des frontières) que défend Denis de Rougemont. Il faut aussi reconnaître que, comme dans le cas de l'État-nation, ce dernier s'est parfois ingénié à développer sur ce point un discours assez radical, allant jusqu'à insister sur la vacuité du concept de « culture nationale », selon lui pur produit de l'idéologie que les États-nations ont réussi à ancrer dans leurs peuples respectifs (avec l'aide parfois de certains intellectuels)³⁴. Ce qui nous semble tout de même corroborer son analyse (l'idée de culture nationale comme création et instrument idéologique de l'État-nation) et son lien avec le fédéralisme, c'est qu'une

32. *Ibid.*, p. 58; *Les chances de l'Europe*, Neuchâtel, La Baconnière, 1962, pp. 38-39. Rappelons que Rougemont avait rencontré Einstein à Princeton en 1947.

33. « L'Europe, invention culturelle », *History of European Ideas*, 1980, vol. 1, pp. 31-38.

34. Cette idée a parfois été présentée sous le raccourci très polémique de « il n'y a pas de cultures nationales », par exemple dans la *Lettre ouverte aux Européens*, *op. cit.*, pp. 62-64.

personne d'origine suisse pourra plus facilement la comprendre que le ressortissant d'un État-nation typique.

Simultanément, Rougemont a aussi utilisé l'argument suivant lequel la contestation de l'unité de la culture européenne était un élément caractéristique des Européens eux-mêmes, révélant par là leur appartenance à la culture européenne du fait même qu'ils en niaient l'existence. C'est notamment ce « goût furieux de différer par lequel nous nous ressemblons tous » qu'il met en exergue dans *L'un et le divers*³⁵. Il a aussi défendu l'idée qu'il y a une part d'illusion d'optique là-dedans et que, dès que l'on s'en éloigne pour la contempler depuis un autre continent (ce qui correspond à l'expérience qu'il a faite lui-même lorsqu'il était réfugié aux États-Unis durant la guerre), l'Europe apparaît plus facilement comme un tout, transcendant (sans les anéantir) les diversités, les langues et les nations dont elle est composée.

En fait, la présence d'une culture européenne, il la perçoit dans les divers courants philosophiques, littéraires, musicaux, architecturaux, dans les écoles de pensée et dans les divers domaines du savoir qui ont toujours été transnationaux. Ainsi, les mouvements artistiques, même ceux qui ont eu des composantes nationales très fortes comme le romantisme, ont été avant tout européens avant d'être nationaux. De même pour les modèles sociaux, les théories économiques, les idéologies ou les régimes politiques (sans parler bien sûr des découvertes scientifiques)...

Quel rapport avec le fédéralisme ? Il est simple, presque de cause à effet, et déterminant : « rien de plus limpide que la déduction qui fait toute ma thèse : étant donné que la base de notre unité est une culture pluraliste, on ne peut fonder sur elle qu'une union fédérale »³⁶. Mais Denis de Rougemont tente également de cerner la manière dont sont apparues et se sont diffusées les innovations dans le domaine des arts, des lettres, de la musique, de l'architecture, du savoir, de la politique... Et il en vient à la conclusion que c'est dans des foyers locaux, ou dans des régions, que les nouveautés ont émergé, et que, portées ensuite par des artistes, par des éditeurs, par des lecteurs, par des élèves faisant rayonner l'enseignement d'un maître, elles se sont diffusées et répan-

35. *L'un et le divers*, Neuchâtel, La Baconnière, 1970, p. 48. Il ajoute du reste : « c'est notre mal et notre bien, il faut en prendre son parti, et c'est là-dessus qu'il faut bâtir notre union, si l'on veut qu'elle mérite le nom d'Europe ».

36. *Ibid.*, p. 50. Également, *Lettre ouverte aux Européens*, *op. cit.*, p. 109.

dues dans d'autres villes, d'autres régions, et de là, plus loin encore. Tour à tour, suivant les siècles et les domaines concernés, Bologne, Oxford, Paris, Grenade, Florence, Bruges, Genève, Prague, Göttingen, Cracovie, Weimar ou Vienne ont par exemple joué à compter du Moyen Âge ce rôle qu'il qualifie de « foyers locaux de création ». Un tel mouvement horizontal, à base locale, et qui n'inclut que de temps à autre et comme par accident les capitales des États tels que nous les connaissons aujourd'hui, a tissé au fil du temps des réseaux d'échanges entre ces foyers sur fond de références communes. Ce double caractère d'unité continentale et de propagation locale, typique selon lui de la culture européenne, il le perçoit et l'interprète comme la traduction, en profondeur, d'une dynamique d'essence fédéraliste qui a couru au long des siècles³⁷.

« On ne fera pas l'Europe sans faire des Européens »³⁸. On sait que l'Europe communautaire s'est au départ édifiée sur la base de « solidarités de fait » entre intérêts sectoriels, représentés et portés par divers groupes, alors que le citoyen de base était très largement laissé à l'écart du processus. À cette même époque, Denis de Rougemont, fort de sa conviction qu'il serait illusoire d'envisager de faire une Europe sans Européens, suivra un tout autre chemin. Sa méthode : l'éducation, l'éducation à l'Europe, la promotion d'un civisme non plus uniquement national, mais également européen. Telle sera l'une de ses tâches majeures menées à Genève dès les années 1950 au sein du Centre Européen de la Culture, créé et animé par lui. Ceci était tout de même assez original, car beaucoup de fédéralistes européens, hier et parfois aujourd'hui encore, postulent un peu vite qu'il se trouvera un beau jour une majorité de citoyens pour les suivre, ce qui est loin d'être certain³⁹. En guise d'attachement concret à l'Europe, on constate plutôt que la participation aux élections européennes n'a cessé de baisser depuis 1979, passant de 62 % à 42,9 % en 2009⁴⁰, alors même que les compé-

37. Voir en particulier *Fédéralisme culturel*, Neuchâtel, La Baconnière, 1965, pp. 9-23.

38. *Lettre ouverte aux Européens*, op. cit., p. 72.

39. Un exemple récent : le livre de Daniel Cohn-Bendit et Guy Verhofstadt *Debout l'Europe* (Bruxelles et Arles, André Versaille et Actes sud, 2012) qui appelle à une Europe « post-nationale » en comptant beaucoup sur le Parlement Européen pour la réaliser, et plus précisément sur une majorité fédéraliste qui sortirait des élections de 2014 et prendrait ensuite l'initiative de réunir une Convention constituante.

40. Ce taux de 42,9 % est si faible qu'une éventuelle stabilisation en 2014 ne saurait être interprétée comme un signe encourageant.

tences de l'Union ainsi que du Parlement ne cessaient de s'étendre (ajoutons que les premières élections européennes qui ont eu lieu en Croatie au printemps 2013 n'ont vu se déplacer que 20,7 % des électeurs!).

Il y a donc un problème de citoyenneté européenne. Et cela malgré toutes les initiatives qui ont été prises par en haut, depuis Bruxelles, à compter de la fin des années 1980 pour « rapprocher l'Europe du citoyen ». Ainsi, l'Europe – comme n'importe quel État – s'est dotée d'un drapeau et d'un hymne. De même, les citoyens de l'Union disposent d'un passeport « européen ». Ils ont le droit de vote aux élections locales et européennes quel que soit leur pays de résidence dans l'Union. Et en dehors de celle-ci, ils peuvent faire des démarches administratives et jouissent d'une protection commune auprès de n'importe quelle ambassade ou consulat d'un autre État membre. Dans dix-huit pays, ils manient l'euro chaque jour de l'année. Pour autant, se sentent-ils européens? Poser cette question, c'est souligner les difficultés des politiques de citoyenneté et des symboles « identitaires » à faire éclore au sein de l'Union une vraie communauté de citoyens.

Denis de Rougemont a essayé de prendre le problème à la base, en s'efforçant, par le biais de l'éducation, de créer non seulement un sentiment d'appartenance commun, mais surtout un véritable « civisme européen », une propension à agir en tant que citoyen européen. De ce point de vue, il se distingue des fédéralistes institutionnels qui pensent souvent qu'en accentuant le caractère fédéral des institutions (mais comment? avec quel soutien?), les citoyens finiront par se sentir plus européens. Il se démarque tout autant des instances communautaires qui jusqu'ici ont certes développé diverses *policies*⁴¹ intéressantes et renforcé le cadre juridique de la citoyenneté, mais sans réussir pour autant à créer un mouvement citoyen en faveur de l'Union. Les fédéralistes institutionnels et les instances de l'Union ont en commun d'envisager la citoyenneté essentiellement par en haut, ce qui a bien sûr sa valeur, mais aussi ses limites. Or, pour Rougemont, il est clair que toute citoyenneté active se développe d'abord dans de petites unités, d'où son intérêt pour les communes et pour les régions comme « grappes de communes » et « espaces de participation civique ». C'est dans ces petites

41. Pour le dire en anglais, il est douteux que des *policies* puissent suffire à créer une *polity*.

unités qu'il s'agit donc d'enraciner une citoyenneté européenne qui partira nécessairement du local, puis du régional et comportera plusieurs « étages » jusqu'à la Fédération, comme c'est le cas en Suisse. Il est du reste persuadé que « seules les petites unités accepteront de se fédérer »⁴².

Bref, il ne suffit pas de « faire l'Europe » si l'on est incapable, dans les villes, dans les régions, dans les écoles, de « faire de l'Europe »⁴³. Pour cela, il lancera en 1963 une « Campagne d'éducation civique européenne » qui durera jusqu'en 1974 et dont le but sera de donner aux enseignements d'histoire, de géographie, d'économie, d'instruction civique et d'autres disciplines « un angle de vision européen »⁴⁴. Certes, l'Union européenne a plus tard développé des programmes dans le domaine de la formation et de l'éducation, dont le plus connu est *Erasmus*. Mais il y a deux différences importantes, voire même fondamentales : d'une part *Erasmus* ne concerne que l'enseignement supérieur, alors que Denis de Rougemont entreprenait ce travail plus tôt, dès le secondaire, soit à l'âge où l'on commence à se forger une identité de futur adulte ; d'autre part, *Erasmus* n'est qu'un programme de mobilité et d'échanges, utile certes, mais qui n'a pas directement pour objet de repenser les enseignements afin d'y intégrer un « angle de vision européen ».

On soutient parfois aujourd'hui que la sensibilisation à l'Europe passe par un effort accru de dialogue inter- ou multiculturel. L'approche de Denis de Rougemont est radicalement autre : puisqu'il postule l'unité de la culture européenne (une thèse contestée mais qui garde sa vigueur), il n'est pas possible selon lui de parler de dialogue interculturel entre un Français et un Allemand, un Suédois et un Polonais, un Espagnol et un Croate, puisqu'il s'agit de diversités, certes, mais au sein d'une seule et même culture⁴⁵. Ce qui importe donc, c'est de former à l'Europe (le dialogue dit « multiculturel » pouvant en outre avoir pour effet de cristalliser les différences plutôt que de les réduire). S'il y a un

42. *L'avenir est notre affaire*, op. cit., p. 316.

43. *Lettre ouverte aux Européens*, op. cit., p. 193.

44. *Ibid.*, p. 333.

45. Voir sur ce point Nicolas Levrat, « L'Europe va-t-elle abandonner le multiculturalisme sans l'avoir essayé? », Maximos Aligisakis et Sofia Dascalopoulos (éds.), *Multiculturalismes et identités en Europe*, Louvain-la-Neuve, Academia L'Harmattan, 2012, pp. 39-57.

dialogue qui s'impose chez Denis de Rougemont, c'est à une autre échelle : celle de l'Europe (comme unité culturelle, perçue comme telle de l'extérieur) avec les autres parties du monde. C'est ce qu'il a appelé le « Dialogue des Cultures »⁴⁶. Mais il est aussi loisible de concevoir que le Dialogue des Cultures participe indirectement d'un effort de formation à l'Europe, en ce qu'il peut révéler aux Européens, par le fait même d'essayer de se définir vis-à-vis d'autres cultures, ce qu'ils ont en commun.

Quelle Fédération européenne ?

Sur les milliers de pages écrites par Denis de Rougemont, il y en a très peu – sauf à lire vraiment entre les lignes – qui concernent directement les futures instances fédérales de l'Europe. Écrivain éloigné des questions constitutionnelles, pas du tout juriste, il a ainsi rarement précisé les contours institutionnels de la Fédération européenne qu'il a sans interruption appelée de ses vœux. Par ailleurs on note une évolution entre la période du Congrès de La Haye, dont témoigne son ouvrage *L'Europe en jeu* (1948), puis les premiers pas du Conseil de l'Europe et les déceptions qu'il suscite d'emblée (voir ses *Lettres aux députés européens* de 1950), et le début des années 1960 où, avec un texte peu connu intitulé « Orientation vers une Europe fédérale » (1963), il livre une description détaillée des institutions fédérales qu'il souhaite pour l'Europe, dans laquelle fait irruption le thème des régions. Ce dernier prendra ensuite de plus en plus de place dans la *Lettre ouverte aux Européens* (1970) et – couplé au thème de l'écologie – dans *L'avenir est notre affaire* (1977). Il est intéressant de noter que, sur le plan institutionnel, son parcours va progressivement l'éloigner des thèses du fédéralisme traditionnel et des mouvements fédéralistes européens qu'il reprenait au départ assez largement (notamment celles de l'Union Européenne des Fédéralistes). Peu à peu, il développera ainsi une vision de plus en plus originale, au fur et à mesure qu'il verra la future Fédération européenne comme une union entre régions et plus du tout comme une union entre États.

46. Dans cet ouvrage, Nicolas Stenger en retrace le contexte historique.

Le 27 août 1947, Rougemont prononce le discours inaugural du premier Congrès de la toute nouvelle Union Européenne des Fédéralistes (UEF) qui a lieu à Montreux. Ce discours, vivement applaudi, a été rapidement publié dans la revue des fédéralistes français *La Fédération* (dans un numéro consacré au fédéralisme européen), puis dans *L'Europe en jeu*⁴⁷, sous le titre « L'attitude fédéraliste »⁴⁸. Il est considéré aujourd'hui comme un classique. Partant de l'idée que toute politique implique une vision de l'homme, il y défend la thèse que la vraie réponse au totalitarisme – celui-là même qui faillit détruire l'Europe et qui la menacerait encore – est le fédéralisme, « complexe et souple, comme la paix, comme la vie »⁴⁹. Inspiré assez largement de l'expérience de la Suisse, le texte dégage six principes constitutifs du fédéralisme⁵⁰, mais n'entre pas dans des considérations d'ordre institutionnel. Une des idées les plus fortes est que « la fédération sera l'œuvre de groupes et de personnes qui prendront l'initiative de se fédérer en dehors des gouvernements nationaux »⁵¹. Tout le texte est empreint de l'espérance suivant laquelle on pourra, autour d'une « charte fédérale » et d'« organes représentatifs » dont il ne précise pas le détail, créer « une poussée populaire, forçant la main aux gouvernements »⁵².

Huit mois après Montreux a lieu le Congrès de La Haye (7-10 mai 1948) : y sont présents non seulement les fédéralistes de l'UEF, mais aussi divers autres courants dont certains s'opposent même aux thèses fédéralistes (notamment les « unionistes » regroupés autour du *United Europe Movement* animé par les Britanniques). Les propositions émises à La Haye sont donc essentiellement des compromis. Rougemont semble à l'époque s'en satisfaire, lui qui écrit : « Dans l'ordre de la politique, c'est le compromis difficile qui représente presque toujours le vrai

47. *L'Europe en jeu*, Neuchâtel, La Baconnière, 1948, pp. 59-83.

48. Saluons ici la toute récente parution de *L'attitude fédéraliste* en version quadrilingue (français, italien, allemand, anglais) à l'initiative du groupe L'Aubier (Le Locle, Éditions G d'Encre, 2012).

49. *L'Europe en jeu*, *op. cit.*, p. 81.

50. Principes de refus de l'hégémonie, de renoncement à tout esprit de système, de non-création de minorités, de sauvegarde des spécificités des membres, d'amour de la complexité, de déploiement progressif « de proche en proche, par le moyen des personnes et des groupes, et non à partir d'un centre ou par le moyen des gouvernements ».

51. *Ibid.*, p. 78.

52. *Ibid.*, p. 79.

succès. La victoire totale d'une doctrine – fût-elle la bonne, ou disons : la meilleure – ou bien reste sans lendemain, ou bien prépare un lendemain totalitaire »⁵³. Il reconnaît que « les termes trop précis – comme celui de Fédération » ont été écartés au profit de « vœux généraux et qui n'engagent à rien, mais qui du moins laissent les portes ouvertes ». En fait, il dit croire que « les grandes institutions que proposait Montreux ont été adoptées en principe à La Haye »⁵⁴, à savoir : une Cour suprême chargée de sanctionner une Charte des Droits de la Personne (c'est dans son esprit la conquête principale), une Assemblée aux pouvoirs et au mode d'élection non défini, étendue aux « forces vives des nations » au-delà des seuls députés représentant les parlements nationaux, un organisme économique commun, un Centre européen de la culture, le tout accompagné de l'idée d'un transfert partiel des souverainetés nationales qu'il considère comme étant « le point capital ». Le seul élément qu'il discute en détail est le rejet très net d'une proposition émise par l'ancien Président du Conseil français Paul Reynaud de faire élire l'assemblée européenne au suffrage universel direct à raison d'un député par million d'habitants. Il pense qu'il faudrait plutôt deux députés par million d'habitants, et surtout une deuxième Chambre représentant sur pied d'égalité les États membres comme aux États-Unis et en Suisse, pour corriger le risque d'un « numérisme aveugle » qui, s'il était retenu un jour, pourrait conduire à « une Europe unitaire, et non pas à une fédération »⁵⁵.

Un peu plus tard, lorsque, reprenant les conclusions de La Haye, les gouvernements des cinq États signataires du Pacte de Bruxelles⁵⁶ se mirent d'accord, le 28 janvier 1949, sur la création d'un Conseil de l'Europe ayant à sa tête un Comité des Ministres et doté d'un « corps consultatif », Rougemont – avec d'autres fédéralistes – plaidera pour transformer ce corps consultatif en « Assemblée constituante de l'Europe »⁵⁷. Puis, le

53. *Ibid.*, p. 130.

54. *Ibid.*, p. 133.

55. *Ibid.*, pp. 138-140.

56. Signé le 17 mars 1948, il avait créé l'Union Occidentale, organe de sécurité collective entre cinq pays (l'Allemagne étant exclue du jeu à ce moment) : Royaume-Uni, France, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg.

57. Voir son article intitulé « Le Mouvement européen », publié dans *La revue de Paris* en avril 1949 (*Écrits sur l'Europe*, Paris, La Différence, 1994, volume 1, pp. 73-80).

Conseil de l'Europe étant créé, il vit bien que son statut d'inspiration très intergouvernementale ne permettrait jamais de faire l'Europe politique. C'est alors qu'il adressa aux membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe ses *Lettres aux députés européens*. Il les encourageait à revendiquer le droit de se faire élire directement afin, une fois élus, de rédiger un projet de Constitution pour l'Europe. Par ailleurs, il réclamait l'abandon du droit de veto au sein du Comité des Ministres⁵⁸.

En 1963, invité par Bertrand de Jouvenel à imaginer l'Europe telle qu'il la verrait en 1980, Rougemont se livre, dans un texte-charnière intitulé « Orientation vers une Europe fédérale »⁵⁹, à une réflexion approfondie sur les futures institutions de la Fédération. On y sent notamment poindre une préoccupation qui peu à peu prendra beaucoup de place : celle des régions. Le texte commence par un rappel des six principes du fédéralisme énoncés à Montreux en 1947, puis se poursuit par une analyse du caractère intrinsèquement dialectique du fédéralisme, générateur par là même de controverses inextinguibles – certaines traditions ou perceptions privilégiant l'unité, d'autres les autonomies. Il note également que, favorisés par « le régime qui est en train de s'instaurer entre les Six (effacement des frontières économiques), certains dynamismes nouveaux se trouveront libérés »⁶⁰. Ainsi se modèlera « une Europe réelle bien différente de celle de nos cartes politiques actuelles », avec l'émergence des régions et des « métropoles économiques et culturelles »⁶¹.

Sur le plan institutionnel, il envisage un « grand espace ouvert », avec un passeport commun, une monnaie unique, la disparition des douanes, la libre circulation des produits, le libre établissement des personnes qui jouissent de droits politiques et civiques dans un autre État membre et sont sous la protection d'une Charte des Droits de la

58. Sur la toile de fond que constituent les propositions des courants fédéralistes de l'époque, notamment celle d'un Pacte fédéral alliant autorité politique et institutions fonctionnelles à géométrie variable, voir Mary Jo Deering, *Denis de Rougemont l'Européen*, Lausanne, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, 1991, p. 374.

59. *Bulletin du SEDEIS*, Paris, numéro 853, supplément II, 10 mai 1963, repris dans les *Écrits sur l'Europe, op. cit.*, volume 2, pp. 106-130 (voir notamment pp. 119-130 : « Vue générale d'une Europe fédérée »).

60. On constate donc que Rougemont s'appuie sur les premières réussites du Marché commun.

61. *Écrits sur l'Europe*, vol. 2, *op. cit.*, p. 123.

Personne. Il prévoit une politique étrangère et de défense commune, avec un État-major militaire dépendant du pouvoir fédéral. Ces deux domaines sont des attributs de la Fédération même si, ajoute-t-il, les États pourront garder des ambassades chargées de les représenter dans les domaines non fédéraux. Sur le plan interne, la Fédération garantit la liberté d'établissement, la liberté du commerce, du travail, de la circulation des biens et, d'une manière générale, s'occupe des activités « qui dépassent la capacité des États membres ». De même, elle s'occupe des transports, des communications et des grands travaux d'échelle continentale. Elle harmonise les plans d'aménagement du territoire. Sous la responsabilité d'un « Conseil des Recherches et de l'Enseignement », elle est responsable des grands projets de recherche (type CERN) et anime vis-à-vis de l'extérieur les « Relations culturelles européennes » de concert avec les États membres. Ces derniers, comme dans l'exemple suisse, voient leur souveraineté garantie par la Constitution fédérale et conservent tous les droits et devoirs non délégués à la Fédération. « C'est en matière d'éducation et de culture, notamment, que les États conservent les plus larges compétences ».

Denis de Rougemont dessine une « Assemblée fédérale » comprenant deux chambres, l'une pour représenter les peuples (qu'il nomme Chambre des députés), et l'autre pour représenter les membres (qu'il nomme Sénat), comme il est d'usage dans les États fédéraux. L'innovation ici concerne le Sénat, où seront représentés non seulement les États, mais aussi « les communautés dotées d'une autonomie reconnue » par les Constitutions des États membres⁶². Les deux chambres auront les mêmes pouvoirs : leur approbation à toutes deux sur le même texte sera donc requise. Si l'on n'y parvient pas, le peuple tranchera par référendum. L'exécutif se présente comme un collègue « d'une douzaine de ministres » élus pour trois ans par l'Assemblée (et rééligibles). Son Président sera élu à cette fonction par l'Assemblée. Cet exécutif collégial (qu'il appelle « Conseil fédéral » comme en Suisse) sera assisté de « commissions exécutives spécialisées » qui seront présidées par un des ministres. Il énumère la Commission économique, « prolongement de la Commission du Marché commun »⁶³, placée

62. *Ibid.*, p. 126.

63. *Ibid.*, p. 127.

sous l'autorité du Ministre de l'économie fédérale, le Conseil des Recherches et de l'Enseignement, co-présidé par le Ministre des Relations culturelles et le Ministre de la Recherche scientifique, la Commission des Droits de la Personne, placée sous l'autorité du Ministre de la Justice, et la Commission des régions et des États sous celle du Ministre de l'Intérieur. Enfin, « une Cour ou Tribunal fédéral » jugera des conflits de compétences entre la Fédération et les États, des différends entre États, ainsi que « des réclamations pour violation des droits de la personne garantis par une Charte ou Statut de la Personne, annexée à la Constitution ».

À partir de 1967, le thème des régions devient véritablement central dans la pensée de Denis de Rougemont. Entre 1967 et 1975, le Bulletin du Centre Européen de Culture consacre ainsi cinq numéros entiers à ce sujet (dont deux sur les régions transfrontalières)⁶⁴. Dans le premier d'entre eux, significativement intitulé *Naissance de l'Europe des régions*, Rougemont publie un texte important auquel il « attribue valeur de manifeste »⁶⁵ : « Vers une Fédération des Régions »⁶⁶ dans lequel il s'agit désormais de passer à « une Fédération européenne composée de régions »⁶⁷. L'article se nourrit par ailleurs d'une critique très vive de l'État-nation, « lit de Procuste » voulant enserrer dans des frontières identiques des réalités de nature fort diverse, impropre dans sa logique à toute fédération, et appelé peu à peu à s'effacer dans les réalités vivantes au profit des régions. Les ouvrages *Lettre ouverte aux Européens* (1970) et *L'avenir est notre affaire* (1977) traduisent cette évolution. Il n'y a plus, dans ses réflexions sur la fédération, de place pour les États, comme c'était encore le cas en 1963. De très rares passages, tous caractérisés par leur brièveté, abordent les contours institutionnels de cette Europe des régions⁶⁸. On retrouve à peu près les institutions décrites dans « Orientation vers une Europe fédérale », avec un Parlement compre-

64. *Naissance de l'Europe des régions*, XII, 2, hiver 1967-1968; *L'Europe des régions II*, XII, 5-6, hiver 1969-1970; *Confrontation des régions frontalières (L'Europe des régions III)*, XIII, 6, été 1972; *L'Europe des régions IV*, XIV, 1, printemps 1974; *Les régions transfrontalières de l'Europe (L'Europe des régions V)*, XV, 1-2, printemps-été 1975.

65. *Naissance de l'Europe des régions*, op. cit., p. 1.

66. *Ibid.*, pp. 31-56.

67. *Ibid.*, p. 53.

68. Voir en particulier *Lettre ouverte aux Européens*, op. cit., p. 189; *L'avenir est notre affaire*, op. cit., pp. 352-355.

nant deux chambres, dont un Sénat des régions (exclusivement des régions), un exécutif collégial (parfois nommé « Conseil fédéral », parfois « Conseil européen ») et, surtout, des « Agences européennes » qui sont les équivalents des « commissions exécutives spécialisées » du texte de 1963. Les régions fonctionnelles, qui constituent les unités de base du système, se fédéreront par thème au sein de ces Agences (transport, environnement, énergie, éducation et culture, recherche scientifique, relations extérieures avec les autres continents) et les chefs respectifs de ces diverses Agences constitueront le Gouvernement européen, « un exécutif collégial au service des Régions et selon leurs besoins »⁶⁹.

Par rapport aux réflexions de 1963, on a déjà noté que les États disparaissent de l'organigramme. Par ailleurs, les institutions deviennent presque entièrement portées par des nécessités fonctionnelles et ne laissent plus guère de place au « politique », du moins au sens traditionnel du terme. Ou, pour le dire autrement, les institutions faitières apparaissent comme la résultante de dynamiques fonctionnelles qui opèrent par en bas⁷⁰. Il s'agit en tout cas d'une approche très éloignée de la démarche constitutionnelle privilégiée par beaucoup de fédéralistes. Et cela explique certainement la réticence de Denis de Rougemont à entrer dans le détail institutionnel. Ce n'est pas ce qu'il estime être son rôle. Il veut seulement proposer des orientations, et surtout ne pas figer les choses ni dépouiller les acteurs de leurs responsabilités en avançant un système tout fait : « j'évoque des "possibles" futurs, sans trop essayer de les fixer. Ce seront des modèles "flous" comme tout ce qui est en mouvement quand on essaie de le photographier ». Et il conclut par : « À vous de jouer ! »⁷¹.

Dans les vingt dernières années de sa vie, Denis de Rougemont, en s'appuyant de plus en plus sur une conception originale de la région, s'est donc considérablement éloigné d'une vision de type « États-Unis d'Europe » dont de nombreux fédéralistes sont en fin de compte restés proches. On voit se dessiner chez lui un fédéralisme civique et pluri-fonctionnel⁷² qui contraste très fortement avec le fédéralisme politique

69. *L'avenir est notre affaire*, op. cit., p. 353.

70. Ainsi, « un beau jour, on s'apercevra que l'Europe est virtuellement faite », *ibid.*

71. *Ibid.*, pp. 259 et 260.

72. C'est le qualificatif mis en avant par Lutz Roemheld, spécialiste allemand du « fédéralisme intégral » : « Le régionalisme plurifonctionnel de Denis de Rougemont : projet pour une structure fédéraliste et politiquement différenciée de l'Europe », Genève, *Cadmos*, 60/61, 1992-1993, pp. 95-117.

et institutionnel. On connaît l'approche fonctionnelle (ou plutôt « néo-fonctionnelle », telle qu'elle ressort par exemple des travaux de Lindberg et de Haas⁷³) de la construction européenne, qui est identifiée à la méthode Monnet expérimentée durant les années 1950. Ce rapprochement avec Jean Monnet peut paraître curieux, mais il y a chez les deux hommes une même volonté de contourner les États. L'Europe des régions, selon Denis de Rougemont, c'est en fin de compte la mise en commun de fonctions essentielles correspondant peu ou prou à des services publics⁷⁴. L'Europe communautaire, lancée par Jean Monnet, affiche en dernière analyse des objectifs relativement semblables, avec plus ou moins la même idée que c'est là que réside la vraie souveraineté. Bien sûr, l'Europe communautaire part tout de même des États, même si elle se concentre au départ sur des fonctions non régaliennes, alors que Denis de Rougemont oppose aux États une entité entièrement nouvelle, qu'il conçoit comme adaptée aux situations d'aujourd'hui : la région. Mais Jean Monnet aurait sûrement pu se reconnaître dans cette phrase, soulignée par Denis de Rougemont : « il nous faut apprendre à penser par problèmes, et non par nations »⁷⁵.

Là s'arrête toutefois le parallèle, car la finalité de la construction de Denis de Rougemont est le civisme. C'est par exemple son ultime justification des régions. Après en avoir étudié les divers paramètres, il conclut en effet : « c'est donc le besoin d'une communauté nouvelle, structurée par et pour la *participation civique*, qui s'avère le motif le plus sérieux et le plus profond de la création des Régions »⁷⁶. Ainsi échappait-il à toute approche uniquement sectorielle et reproche-t-il par exemple aux « Communautés de Bruxelles » d'aborder les questions régionales essentiellement en termes de développement économique alors qu'il ne s'agit selon lui que d'un aspect⁷⁷. Loin d'être sectorielle, sa vision appa-

73. Ernst B. Haas, *The Uniting of Europe*, Stanford, Stanford University Press, 1958 ; Leon Lindberg, *The Political Dynamics of European Economic Integration*, Stanford, Stanford University Press, 1963.

74. Ceci explique pourquoi Rougemont était intéressé par la construction juridique de Léon Duguit, pour lequel l'État, loin de former une entité souveraine, n'était rien d'autre en fait qu'un ensemble de services publics correspondant à des fonctions sociales.

75. *Lettre ouverte aux Européens*, op. cit., p. 185.

76. *L'avenir est notre affaire*, op. cit., p. 303.

77. *Ibid.*, p. 289 et 298-299. De nos jours, un Robert Salais critique fortement ce qu'il considère comme la transformation de l'idéal européen en marché économique pré-globalisé. Voir son ouvrage *Le viol d'Europe : enquête sur la disparition d'une idée*, Paris, PUF, 2013.

rait plutôt globale et organique. Elle s'inscrit dans l'idée de tissu, de réseaux d'entités plurifonctionnelles exprimant la pluralité des allégeances de tout citoyen, à telle enseigne que l'on puisse parler de fédéralisme sociétal. « Notre temps est celui des ensembles complexes organisés dans la mobilité des liens systémiques de réseaux, et qui ne dépendent plus d'un territoire borné »⁷⁸.

Il constate par ailleurs que des technologies nouvelles issues de l'informatique fourniront les outils adéquats de gestion de cette complexité (d'où sa phrase célèbre : « Le fédéralisme, c'est les régions plus les ordinateurs »)⁷⁹. C'est ainsi qu'il veut croire que l'Europe puisse se faire de cette manière, sans que l'on s'en rende compte ni chez les dirigeants, ni dans les médias. À terme, et sans violence, la réalité de ces réseaux supplanterait les anciennes relations de pouvoir. « Le jour où les ordinateurs consultés répondront que l'ensemble des liens concrets, le tissu des relations nouées entre les Régions est devenu plus solide que les liens juridiques traditionnels subsistant entre chaque Région et sa capitale nationale – ce jour-là, la Révolution européenne sera virtuellement accomplie »⁸⁰.

Son fédéralisme civique et plurifonctionnel se présente ainsi comme une « méthode générale d'aménagement des relations humaines » qui, annonce-t-il, « ne fait que commencer »⁸¹. Il anticipe par ailleurs l'idée de gouvernance (qu'il appelle « pilotage »)⁸², en ce qu'elle se substitue peu à peu aux formes traditionnelles de gouvernement héritées des États.

78. *Lettre ouverte aux Européens, op. cit.*, p. 256.

79. Rougemont n'est toutefois pas un admirateur béat de la révolution informatique. Voir son article « Information n'est pas savoir », *Diogène*, Paris, 116, octobre-décembre 1981, pp. 3-19.

80. *L'avenir est notre affaire, op. cit.*, p. 354 ; voir aussi *Lettre ouverte aux Européens, op. cit.*, p. 194.

81. *Lettre ouverte aux Européens, op. cit.*, p. 128.

82. *L'avenir est notre affaire, op. cit.*, p. 322.